



5790, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1R4

Téléphone : (514) 287-7400 / 1 888 POU MON-9 (768-6669)

Télécopieur : (514) 287-1978

www.pq.poumon.ca / info@pq.poumon.ca

DEVENEZ MEMBRE DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE

JE DÉSIRE DEVENIR MEMBRE GROUPE D'ENTRAIDE :	10 \$
JE DÉSIRE DEVENIR MEMBRE ASSOCIÉ :	25 \$
JE DÉSIRE DEVENIR MEMBRE VOTANT :	50 \$

Retournez le coupon dûment complété
à l'adresse de l'Association pulmonaire.

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Province

Code Postal

Téléphone

Courriel

JE DÉSIRE FAIRE UN DON :	25 \$	30 \$	50 \$	
	100 \$	AUTRE		\$
TOTAL :				\$

MODE DE PAIEMENT :

CHÈQUE VISA MCRD AMEX
No CARTE DE CRÉDIT :

SIGNATURE

DATE D'EXPIRATION MM AA

JE DÉSIRE RECEVOIR UN REÇU OFFICIEL : OUI NON

POUR 20 \$ ET PLUS, VOUS RECEVREZ AUTOMATIQUEMENT UN REÇU OFFICIEL.

*NOUS ÉCHANGÉONS PARFOIS LES NOMS DE NOS DONATEURS AVEC
D'AUTRES ORGANISMES DE CHARITÉ. SI VOUS DÉSIREZ QUE VOTRE
NOM DEMEURE CONFIDENTIEL, VEUILLEZ NOUS EN AVISER PAR ÉCRIT.*

***Votre implication fait toute la différence...
et nous vous en remercions!***

Membre groupe d'entraide

Toutes personnes atteintes d'une maladie pulmonaire telle, la MPOC (emphysème et bronchite chronique), l'apnée du sommeil, la sarcoïdose ainsi que leurs aidants naturels, conjoints et familles qui désirent participer aux diverses rencontres d'un groupe d'entraide de l'Association pulmonaire à travers le Québec.

Membre votant

Tout individu, qui a payé la cotisation annuelle de 50\$, est considéré comme membre votant. Le membre votant a droit de participer à toutes les activités de l'Association pulmonaire, recevoir le Bulletin de l'Association, les avis de convocation des assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Il est éligible comme administrateur à l'Association.

Membre associé

Tout individu qui a payé la cotisation annuelle de 25\$, est considéré comme membre associé. Le membre associé a droit de participer à toutes les activités de l'Association et de recevoir le Bulletin.

Tout individu peut être membre associé d'une ou plusieurs sociétés s'il en rencontre les exigences et selon les critères stipulés par la ou les sociétés.

Il est entendu qu'un membre votant ou un membre associé est par le fait même, membre Groupe d'entraide et pourra, s'il le désire, se joindre à un Groupe d'entraide de sa région.